

# Inventer l'espace public avec ses habitants

« L'espace public au cœur du renouvellement urbain », tel était le thème de rencontres organisées par le séminaire Robert Auzelle.

Désormais traditionnelles, les rencontres des professions du cadre de vie et des services de l'Etat permettent de confronter les expériences et les attentes des professionnels (géomètres-experts, architectes, urbanistes, économistes de la construction...) et des différents services de l'Etat impliqués dans la chaîne de l'aménagement urbain. On notait par exemple la présence d'Alain Lecomte, du Conseil général de l'environnement et du développement durable et de Jean-Marc Michel, directeur de la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature. Ce dernier a rappelé que L'espace urbain permet une relance du BTP; il est à ce titre un facteur de croissance. L'espace public, quant à lui, est l'occasion de réconcilier la ville avec ses habitants, mais le processus de renouvellement, attractif au financement privé, doit rester en phase avec les habitants.

Pour Robert-Max Antoni, président du séminaire Robert Auzelle<sup>(1)</sup>, organisateur de la manifestation, il y a une importance croissante de l'expression des habitants dans la gouvernance locale. Notamment dans les plans locaux d'urbanisme, pour une mise en réseau de circulations douces en lien avec la trame verte et bleue

au niveau intercommunal. Il a souligné le rôle des professions du cadre de vie comme autorité morale et technique pour produire des espaces publics de qualité en coresponsabilité avec les élus. Guillaume Bouthillon, délégué Ile-de-France de l'Union des constructeurs immobiliers (UCI) a fait part de son expérience des opérations Anru<sup>(2)</sup> et des écoquartiers. « *Même si les clients expriment une attente forte sur l'environnement, c'est le bâti qui prime: le besoin primordial de tous est d'avoir un toit.* » Il déplore pour sa part le temps trop long pour réaliser les projets, en particulier du fait de l'instabilité juridique créée par l'évolution incessante des documents d'urbanisme. « *Il faut éviter de figer l'espace public en anticipant trop sur les voiries, comme l'abandon de certaines Zac le met malheureusement en évidence* », soulignait Marie-Christine Lissarague, déléguée du Conseil national de l'Ordre des architectes.

## Concertation adaptée

Mais devons-nous parler d'« espace public » ou d'« espace ouvert au public » ? telle était la question posée par Emmanuel Raoul, secrétaire permanent du Plan urbanisme construction et architecture (Puca), en relevant que « *la distance est parfois grande entre les idées qui ont guidé la conception des espaces publics et les usages qui en sont faits* ». Yves Pilorgue, vice-président de la Fédération française des paysages, remarquait à ce sujet que les jeunes générations pratiquent la ville au quotidien et n'ont plus recours aux échappatoires de leurs aînés (campagne, mer, montagne en week-end). Les usages

se diversifient et les habitants font désormais du tourisme dans leur propre ville, relevait Fabienne Cresci, vice-présidente du Club ville-aménagement, au nom de la maîtrise d'ouvrage urbaine.

L'Ordre des géomètres-experts (OGE) était représenté par Jean-Cédric Landry, qui a rappelé que « *les géomètres-experts interviennent tant sur l'aménagement de l'espace public que dans les problématiques du renouvellement urbain. La qualité de l'espace public dans les projets de régénération urbaine est un sujet central et composite qui nécessite la mobilisation transversale des professionnels et des pouvoirs publics* ».

Des travaux sont actuellement en cours sur la contractualisation en urbanisme. Ils ont pour objectif de développer des dispositions basées sur des logiques de projet et d'objectifs plutôt que sur des applications de la règle « a priori ». Ce type d'approche trouve particulièrement son sens dans les opérations complexes de renouvellement urbain. L'OGE participe également aux réflexions sur les associations foncières urbaines (Afu) qui permettent de concevoir des aménagements en s'affranchissant des trames foncières pour définir les trames de projet. A l'image de la conclusion de Jean-Cédric Landry, selon laquelle « *une gouvernance efficace nécessite une concertation adaptée* », tous les intervenants étaient d'accord pour insister sur la nécessité d'intégrer tous les usages faits de la ville par ses habitants dans tous les projets d'aménagement. ■

(1) Association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'art urbain.

(2) Agence nationale pour la rénovation urbaine.